

Exercices 1999 et 2000 - Autorisation de principe accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

M. LE MAIRE, Rapporteur : Par délibération du 10 juillet 1995, vous m'avez accordé, pour la durée du mandat, les pouvoirs nécessaires pour accomplir certains actes de gestion courante.

Conformément à l'article L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous fais part des opérations effectuées à ce titre :

I - Bâtiments communaux - Locations

- Convention passée avec Mme Nicole MARTINEZ, peintre amateur pour l'utilisation d'un emplacement dans les locaux de la Bibliothèque Jean Moulin, à titre gracieux, pour exposer du 6 au 9 janvier 2000.

- Convention passée avec M. Marcel BALMER, peintre amateur, pour l'utilisation d'un emplacement dans les locaux de la Bibliothèque Jean Moulin, à titre gracieux, pour exposer du 10 février au 8 mars 2000.

- Convention passée avec l'Association Coordination Asie pour l'utilisation d'un local municipal, 23 avenue de Bourgogne, du 6 décembre 1999 au 30 juin 2000, à titre gracieux, afin de pratiquer la danse folklorique.

- Convention passée avec l'Association ADAPEI pour l'utilisation d'un local municipal, 23 avenue de Bourgogne, du 6 décembre 1999 au 30 juin 2000, à titre gracieux, afin de pratiquer l'activité théâtre.

- Convention passée avec M. Jean-Claude LASSOUT, Principal du Collège Diderot, pour l'utilisation d'un local municipal, 23 avenue de Bourgogne, du 4 janvier au 12 février 2000, à titre gracieux, afin de pratiquer les arts martiaux.

- Convention passée avec l'Association ADAPEI, pour l'utilisation d'un local municipal 16 rue de Cologne, du 29 novembre 1999 au 31 août 2000, à titre gracieux pour permettre au SESSAD «Les Marmots» d'accueillir des enfants en séances éducatives et rééducatives.

- Convention passée avec l'Association Théâtre de la Mauvaise Graine, pour l'utilisation d'un local municipal, salle n° 22, rue de Fribourg, du 18 janvier au 30 juin 2000, à titre gracieux, pour l'exercice «la scène vivante sous toutes ses formes dans une démarche culturelle et sociale».

- Convention passée avec l'Association de Formation Professionnelle des Adultes pour l'utilisation d'un local municipal à la Maison Pour Tous de Montrapon, salle de sport, du 1^{er} octobre 1999 au 30 juin 2000, à titre gracieux, afin de pratiquer des activités sportives.

- Convention passée avec l'Association des Amitiés des Aînés, pour l'utilisation d'un local municipal à la Maison Pour Tous de Montrapon, salle de sport, du 1^{er} octobre 1999 au 30 juin 2000, à titre gracieux, afin de pratiquer les activités sportives gymnastique pour personnes âgées.

- Convention passée avec l'Association de boxe Jean Josselin, pour l'utilisation d'un local municipal à la Maison Pour Tous de Montrapon, salle de sport, du 1^{er} octobre 1999 au 30 juin 2000, à titre gracieux, afin de pratiquer l'activité boxe.

- Convention passée avec l'Association Khamsa Percussion, pour l'utilisation d'un local municipal 23 avenue de Bourgogne, du 6 décembre 1999 au 30 juin 2000, à titre gracieux, afin de pratiquer la musique - percussion.

- Convention passée le 22 septembre 1999 avec le Centre Communal d'Action Sociale pour l'utilisation de l'Ecole Primaire de la Grette (salle de sport et préau) du 27 septembre 1999 au 30 juin 2000 pour des cours de gymnastique et de yoga lundi, mardi, jeudi, vendredi de 18 h 30 à 20 h 30.

- Convention passée le 23 septembre 1999 avec l'Association BRC Escrime pour l'utilisation de l'Ecole Primaire Granvelle (préau bâtiment 1) du 28 septembre 1999 au 30 juin 2000 pour des cours d'escrime le mardi de 17 h à 18 h.

- Convention passée le 24 septembre 1999 avec l'Atelier Musical de Saint-Ferjeux pour l'utilisation de l'Ecole Primaire Butte (préfabriqué) du 27 septembre 1999 au 30 juin 2000 le lundi de 16 h 30 à 20 h 30, le mardi de 18 h à 19 h 30 et le vendredi de 18 h à 20 h pour des cours de musique.

- Convention passée le 20 octobre 1999 avec l'Atelier Musical Velotte pour l'utilisation de l'Ecole Primaire Velotte (préau, salles de classe, bibliothèque) du 4 octobre 1999 au 30 juin 2000

. préau : lundi de 17 h à 19 h 30, mardi de 17 h à 21 h 30, mercredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 19 h, jeudi de 17 h à 19 h 30

. classe de CP : mercredi de 9 h à 11 h 45 et de 13 h à 14 h 30, vendredi de 17 h 30 à 20 h et samedi de 13 h 30 à 14 h 30

. classe de CM1 : mercredi de 9 h à 14 h

. classe de CE2 : mercredi de 17 h à 18 h 30

. bibliothèque : vendredi de 12 h 30 à 13 h 30.

- Convention passée le 21 octobre 1999 avec l'Association MAPE pour l'utilisation de l'Ecole Primaire des Chaprais salles n° 8 et 9 annexe rue de Belfort du 3 septembre 1999 au 31 août 2000 pour des animations pédagogiques hors temps scolaire de 11 h 30 à 12 h et de 16 h 45 à 18 h, le mercredi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 18 h et pendant les vacances de 8 h à 12 h et de 14 h à 18 h et du stockage de matériel.

- Convention passée le 25 octobre 1999 avec le Comité de Quartier de Rosemont/ Saint-Ferjeux pour l'utilisation de l'Ecole Primaire Jean Jaurès (salle n° 012) du 10 novembre 1999 au 30 juin 2000 le mercredi de 14 h à 17 h pour des cours d'accompagnement scolaire.

- Convention passée le 26 octobre 1999 avec le Centre Communal d'Action Sociale pour l'utilisation de l'Ecole Primaire Brossolette (préau) du 30 octobre 1999 au 30 juin 2000 pour un accueil parents-enfants «les petits génies» le mercredi de 13 h 30 à 18 h.

- Convention passée le 5 novembre 1999 avec l'ASMB pour l'utilisation de l'Ecole Primaire Champagne (préau Champagne 2) du 3 septembre 1999 au 30 juin 2000 le vendredi de 18 h à 20 h pour des cours de tennis de table.

- Convention passée le 8 novembre 1999 avec l'Association Combe Saragosse pour l'utilisation de l'Ecole Primaire Herriot (préau - 101) du 3 septembre 1999 au 30 juin 2000 pour des réunions de 8 h à 22 h 30 et du stockage.

II - Conventions

- Convention passée avec M. Georges MENETRIER, responsable du Centre d'Education Canin (14, chemin de Bregillard - 25410 VELESMES-ESSARTS) pour la capture d'animaux errants (coût pour l'année 2000 : 42 000 F TTC).

- Convention passée avec Mme RETORNAZ Françoise (Pierrefontaine-les-Varans) pour l'organisation de promenades équestres, Promenade Micaud (durée : 1 an - redevance : 1 740 F/an).

- Convention passée avec la Société Franche-Comté Assainissement pour une mission de dératisation (durée : 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2000 - Coût pour l'année 2000 : 61 506 F TTC).

- Contrat passé avec M. BOURGEOIS Philippe (25560 FONTAIN) pour des travaux d'exploitation forestière.

III - Actions en justice

Affaire FLATTOT - MOUFFARD et BOUZEREAU : Défense des intérêts de la Ville suite à la requête déposée devant le Tribunal Administratif par Mme FLATTOT-MOUFFARD et autres, tendant à l'annulation d'un arrêté de permis de construire délivré pour une construction neuve, 7 avenue Villarceau, le 26 novembre 1995.

Affaire GRANDVOINET - TOURNIER et autres riverains : Défense des intérêts de la Ville suite aux requêtes déposées devant le Tribunal Administratif par M. GRANDVOINET - TOURNIER et autres riverains, tendant à l'annulation et au sursis à exécution d'un arrêté d'autorisation de travaux délivré à la Société JEANTET le 8 novembre 1999.

Affaire RADJ : Constitution de partie civile devant le Tribunal Correctionnel suite à la dégradation d'un abri de bus, chemin de l'Epitaphe, le 10 janvier 2000.

IV - Frais d'actes et de contentieux

- Versement d'une somme de 37 199,10 F à la SCP DUFAY-SUISSA, à titre d'honoraires pour le 4^{ème} trimestre 1999 et droits CNBF.

- Versement d'une somme de 120 929,96 F à WILLKIE FARR et GALLAGHER pour consultations juridiques dans le cadre du contentieux de la ZAC Marché/Beaux-Arts.

- Versement d'une somme de 6 030 F au Cabinet FIDAL pour une étude juridique relative à la pépinière d'entreprises de Palente.

L'Assemblée Communale, à l'unanimité, a donné acte à M. le Maire de ce bilan.

Récépissé préfectoral du 3 mars 2000.